



**SAULDRE ET SOLOGNE**  
Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 20/12/2022  
Reçu en préfecture le 20/12/2022  
Publié le   
ID : 018-200000933-20221219-2022\_12\_092-DE

### Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf décembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le 13 décembre deux mille vingt-deux, se sont réunis à la salle des fêtes de Presly, sous la présidence de Madame Laurence RENIER, Présidente.

#### Séance du lundi 19 décembre 2022 Délibération n° 2022-12-092

#### **Autorisation à signer la convention de partenariat relative à la réalisation et au financement des travaux d'aménagement de la Véloroute n°48 « de la cathédrale de Bourges à l'Etang du Puits à Argent-sur-Sauldre »**

**Conseillers en exercice : 35**

**Conseillers présents : 22**

**Nombre de votants : 30**

**Conseillers titulaires présents :** M. Pierre LOEPER, Mme Anne CASSIER, M. Pascal VILAIN, Mme Laurence RENIER, M. François GRESSET, Mme Elvire SERRE-SANCHEZ, M. Sylvain DUVAL, Mme Florence LEDIEU, M. Didier RAFFESTIN, M. Olivier JACQUINOT, Mme Denise SOULAT, Mme Dominique TURPIN, M. Gilles FEVRE, M. Hugues DUBOIN, M. David DALLOIS, M. Bernard DAUTIN, M. Frédéric BOUTEILLE, M. Marc-Antoine BAILBY, M. Jean-Marc RUIZ, M. Marc GOURDOU, M. Nicolas MOREAU et M. Jean-Yves DEBARRE.

**Pouvoirs :** Mme Martine MALLET a donné pouvoir à M. Sylvain DUVAL,  
M. Xavier ADAM a donné pouvoir à M. Olivier JACQUINOT,  
Mme Cécile ABDELLALI a donné pouvoir Mme Laurence RENIER,  
Mme Lucile GROUSSEAU a donné pouvoir Mme Elvire SERRE-SANCHEZ,  
M. Lionel POINTARD a donné pouvoir Mme Denise SOULAT,  
M. Daniel GAUTIER a donné pouvoir à M. David DALLOIS,  
M. Joël COULON a donné pouvoir M. Bernard DAUTIN,  
M. Alain URBAIN a donné pouvoir à M. Jean-Yves DEBARRE.

**Absents :** Mme Sophie ESPEJO, M. Pascal MARGERIN, M. Alexandre CERVEAU, M. Bernardino ADDIEGO et M. Philippe RAGOBERT.

**Secrétaire de séance :** Mme Dominique TURPIN

Le Schéma de Développement Touristique du Cher identifie le projet d'aménagement de la véloroute « Bourges - Etang du Puits » comme l'un des principaux itinéraires cyclables à développer au chapitre des voies vertes.

Les enjeux du projet sont notamment :

- la création d'un itinéraire cyclable, pédestre et équin sur certaines portions, axe structurant pour nos territoires et identifié au Schéma de Développement Touristique départemental,
- la mise en tourisme de l'itinéraire identifié.

Les objectifs stratégiques du projet sont :

- encourager la découverte du territoire par le grand public grâce à des déplacements doux (pédestres, équestres et cyclistes),
- valoriser les richesses patrimoniales du territoire en veillant à la qualité, l'homogénéité et l'accessibilité de l'itinéraire,

- sensibiliser les acteurs du territoire à la nécessité d'offrir tous les services et l'accueil correspondant aux usagers à pied, à cheval ou à vélo et concourir au développement touristique et économique.

A ce titre, le Département du Cher s'engage dans la réalisation de ce projet en tant que maître d'ouvrage. Afin d'organiser les modalités de réalisation et de financement des travaux nécessaires au projet, une convention de partenariat réunissant le Département du Cher, la Région Centre-Val de Loire, ainsi que les trois EPCI concernés par le tracé, à savoir Bourges Plus, la Communauté de communes des Terres du Haut Berry et la Communauté de communes Sauldre et Sologne, est proposée.

Le projet a vocation à assurer une jonction entre la Loire à vélo à Sully-sur-Loire et l'itinéraire Cœur de France à vélo à Bourges.

Dans le département du Cher, l'itinéraire se développera sur 70km, équipé à 90% de voies vertes. Le département du Loiret sera concerné par 20 km pour rejoindre la Loire à vélo à Sully-sur-Loire.

Le projet ne consiste pas « simplement » en la création d'une véloroute. Il vise à créer un équipement où le tracé et la démarche d'attractivité des territoires associée constituent à eux seuls des événements justifiant la pratique de l'itinéraire. Ainsi, et au-delà d'une piste cyclable, le projet consiste à animer l'itinéraire avec des séquences thématiques : paysages, cultures pérennes ou évolutives/changeantes. L'esprit « Land Art » est par exemple recherché sur certaines séquences.

Le programme des travaux se décompose en 7 sections opérationnelles du sud au nord :

1. Connexion à la Cathédrale de Bourges : 3,5 km
2. La voie ferrée de Bourges à Fussy : 3,9 km
3. La partie centrale de l'itinéraire : 43,8 km divisée en deux sections :
  - a. La sente Verte
  - b. La Trouée Verte
4. Le contournement Butagaz (Aubigny-sur-Nère) : 3,1 km
5. La voie ferrée d'Argent-sur-Sauldre à Aubigny-sur-Nère : 11,2 km
6. Le Canal de la Sauldre : 5,5 km

L'aménagement de l'intégralité du projet est envisagé sur une durée de 5 ans.

Les étapes principales envisagées sont les suivantes :

- Octobre 2022 : présentation de la phase AVP par le bureau d'études ARTELIA
- Octobre 2022 / Mars 2023 : validation des phases AVP et PRO, lancement des appels d'offres, dépôt des autorisations environnementales
- Avril / Septembre 2023 : négociation et attribution des marchés
- Septembre 2023 : démantèlement des voies SCNF
- Septembre 2023 / Juillet 2024 : travaux de la première phase (secteur 1 de Saint-Georges-sur-Moulon vers Bourges, secteur 2 de l'Etang du Puits vers Argent-sur-Sauldre)
- Septembre 2024 / Juillet 2025 : travaux de la deuxième phase (secteur 1 de Saint-Georges-sur-Moulon vers Henrichemont, secteur 2 d'Argent-sur-Sauldre vers Aubigny)
- Septembre 2025 / Juillet 2026 : travaux de la troisième phase (connexion entre les deux secteurs)

L'opération d'aménagement est estimée à 8,7 M€ HT, soit 10,44 M€ TTC, hors actualisation et révision des prix.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

<b>Dépenses estimées HT</b>	<b>Recettes estimée HT</b>		<b>Pourcentage</b>
<b>Etudes et travaux : 8 700 000 €</b>	FEDER	3 480 000 €	40 %
	Conseil Départemental du Cher	1 740 000 €	20 % (autofinancement)
	Région Centre Val-de-Loire	1 740 000 €	20 %
	Communauté d'Agglomération Bourges Plus	606 617 €	7 %
	Communauté de Communes des Terres du Haut Berry	420 000 €	5 %
	Communauté de Communes Sauldre et Sologne	420 000 €	5 %
	Etat	293 383 €	3 %
	<b>Total :</b>	<b>8 700 000 M€</b>	<b>100 %</b>

Pour notre participation de 420 000 €, un décaissement annuel de 105 000 € au cours des quatre prochaines années est prévu.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention de partenariat relative à la réalisation et au financement des travaux d'aménagement de la Véloroute n°48 « de la Cathédrale de Bourges, à l'Etang du Puits à Argent-sur-Sauldre »,

Considérant l'intérêt du projet à la fois sur le plan touristique mais également sur le volet du développement de la mobilité active,

Vu l'avis favorable de la Commission des finances du 12 décembre 2022,

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**Article 1 : APPROUVE la convention de partenariat relative à la réalisation et au financement des travaux d'aménagement de la Véloroute n°48 « de la Cathédrale de Bourges, à l'Etang du Puits à Argent-sur-Sauldre », ci-annexée.**

**Article 2 : AUTORISE Madame la Présidente à signer cette convention de partenariat.**

**Article 3 : INSCRIT au budget des quatre exercices à venir 105 000 € au titre de la participation de la Communauté de communes Sauldre et Sologne au financement de ce projet.**

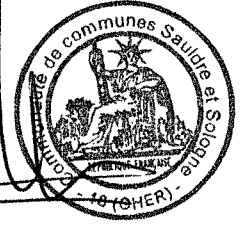
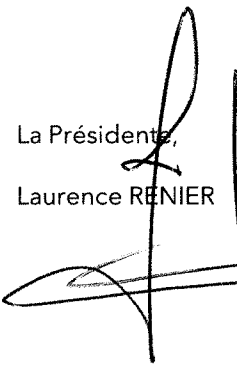
**Article 4 : AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document afférent à ce dossier.**

Envoyé en préfecture le 20/12/2022  
Reçu en préfecture le 20/12/2022  
Publié le **SLO**  
ID : 018-200000933-20221219-2022\_12\_092-DE

Pour extrait conforme  
La secrétaire de séance,  
Dominique TURPIN



La Présidente,  
Laurence RENIER



Certifié exécutoire par Madame la Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le 20/12/2022 et de sa publication sur le site internet de la Communauté de communes.